

N° 29172-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 28 septembre 2018

Rapport de présentation

OBJET : projet d'arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 880-2018/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté.

Réf : délibération n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix d'encouragement à la recherche.

Désignation de personnes qualifiées au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'encouragement à la recherche.

La délibération modifiée du 18 novembre 1998 sus-référencée prévoit à son article 5 que le jury soit composé comme suit :

- le président de l'assemblée de la province Sud, ou son représentant, président du jury ;
- le président de la commission de l'enseignement, ou le suppléant qu'il aura désigné ;
- le président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le directeur de l'éducation ;
- deux personnalités désignées en fonction de leur compétence ou de leur notoriété par le président de l'assemblée de province Sud ;
- le directeur de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut de Recherche et de Développement de Nouméa ou son représentant.

Il est proposé de désigner M. Patrice Dunoyer, chargé de mission Recherche-développement et transition énergétique auprès du secrétaire général de la province Sud, et M. François Mademba-Sy, administrateur à l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.